

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels
<b>Filière</b>	<b>Design Industriel et de Produits</b>
<b>Orientation</b>	-
<b>Intitulé du module</b>	Stage de Bachelor
<b>Code</b>	2DI26 DDI303564F18
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Semestre</b>	Semestre 4
<b>Crédits ECTS</b>	30
<b>Prérequis</b>	Tous les modules des semestres 1 à 3 validés (90 crédits ECTS). Le stage est optionnel. Il est approuvé par le responsable de filière et organisé dans le délai requis - se référer au document « Procédures et informations sur les stages » transmis au début de l'année académique. Une convention précisant notamment les modalités et objectifs du stage est signée par l'ECAL, l'entreprise d'accueil et l'étudiant-e avant le départ en stage.
<b>Langue</b>	Français / Anglais / Allemand / Italien (en fonction de l'entreprise d'accueil). Dans tous les cas, la langue doit être maîtrisée par l'étudiant-e.
<b>Lieu</b>	Entreprise d'accueil

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le stage de Bachelor doit permettre à l'étudiant-e d'acquérir une expérience au sein de l'entreprise, en plus des projets réalisés dans le cadre du cursus Bachelor en Design Industriel de l'ECAL (mandats, semaines spéciales, workshops, etc.).</p> <p>Il vise plus particulièrement à renforcer les compétences métier ainsi que développer une méthode de travail adaptée aux exigences professionnelles.</p> <p>Lors du stage, l'étudiant-e est immergé dans les principaux processus suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• innovation et recherche de produits;</li> <li>• développement d'objets;</li> <li>• gestion de projets;</li> <li>• valorisation, documentation et présentation de projets (photographie, graphisme, etc.);</li> <li>• marketing et relations avec les clients;</li> <li>• collaborations à l'interne et externe de l'entreprise.</li> </ul> <p>Ce stage doit également préparer l'étudiant-e au diplôme de Bachelor et consolider son réseau dans la perspective de son insertion dans la vie active.</p>
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Le stage, optionnel, est agendé lors du Semestre de printemps de la deuxième année Bachelor. Il se substitue aux modules 2DI21 à 2DI25.</p> <p>L'étudiant-e effectue les démarches nécessaires envers l'entreprise d'accueil et prépare tout document utile. Au besoin, il/elle peut être conseillé-e par le responsable de filière. Ce dernier approuve le stage, en particulier le lieu, le cadre, les missions et activités prévues.</p> <p>L'entreprise d'accueil doit être active dans le domaine de la création et de la conception d'objet, et la supervision du stage est confiée à l'interne à un designer, « maître de stage ». Les missions et activités de l'étudiant-e sont précisément fixées dans une « Convention de stage ».</p>
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	<p>Le stage fait l'objet d'au moins un pointage intermédiaire entre le responsable de filière, le maître de stage et l'étudiant-e, de manière à garantir son bon déroulement. Le cas échéant, ce pointage permet de redéfinir et/ou préciser certains objectifs et de réorienter l'étudiant-e en conséquence. Si besoin, un rapport intermédiaire est remis par le maître de stage. Un pointage final est également fixé au terme du stage.</p>

	<p>La validation du stage est effectuée par le responsable de filière. Elle repose sur les rapports rédigés par le maître de stage et l'étudiant-e au terme du stage. Les pointages effectués (ainsi que l'éventuel rapport intermédiaire) sont également pris en compte.</p> <p>En cas de validation, les crédits ECTS sont accordés en bloc.</p>		
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	<p>Il n'y a pas de remédiation.</p> <p>Si le stage n'est pas validé, les crédits sont refusés en bloc. L'étudiant-e répète son quatrième semestre d'études l'année académique suivante, selon des modalités à définir avec le responsable de filière. Dans tous les cas, un second stage est exclu.</p>		
<b>Enseignant</b>	Stéphane Halmaï-Voisard		
<b>Responsable du module</b>	Stéphane Halmaï-Voisard		
<b>Descriptif validé le</b>	1 <sup>er</sup> septembre 2018	<b>par</b>	Stéphane Halmaï-Voisard